



**LA PRÉCARITÉ A UN VISAGE.
LA SOLIDARITÉ AUSSI.**

PERSONNE N'EST À L'ABRI.

DOSSIER DE PRESSE

LA PRÉCARITÉ EN TEMPS DE CRISE

Sommaire

Communiqué de presse	p. 3
La précarité en temps de crise	p. 4
1. Les signaux d'une précarité aggravée	p. 4
2. Les laissé-e-s-pour-compte	p. 5
3. Les recommandations des CSP	p. 6
Les Centres sociaux protestants	p. 8
Contacts	p. 9

Communiqué de presse

La précarité en temps de crise

Genève, le 21 mars 2023 / **Après deux années passées sous le signe de l'urgence sociale, dans le contexte du Covid, la nouvelle crise née en 2022 de la guerre en Ukraine met à l'épreuve les ménages de la classe moyenne inférieure et les personnes qui ne rentrent pas dans les dispositifs publics. Les indicateurs de l'aide directe et privée tendent à montrer une aggravation de la précarité. Les CSP émettent leurs recommandations, afin que les leçons tirées de la pandémie ne soient pas oubliées.**

Avec une inflation limitée en Suisse à 3,4% en février 2023, contre 8,5% dans la zone euro, on serait tenté de se rassurer sur les effets de la crise provoquée par le conflit qui se déroule sur sol ukrainien. C'est oublier la profonde inégalité des ménages face au renchérissement de la vie.

« *Crise après crise, ce sont les plus fragiles qui trinquent* », relève ainsi Bastienne Joerchel, présidente de l'association CSP.ch et directrice du CSP Vaud. « *Malgré les leçons apprises lors de la pandémie, les dispositifs sociaux restent poreux et se montrent inopérants pour contrecarrer certaines vulnérabilités, en particulier lorsqu'elles s'accumulent.* »

Si on observe une baisse des demandes d'aide sociale dans de nombreux cantons, de même qu'une diminution du chômage à l'échelon national, d'autres chiffres rendent compte d'une réalité préoccupante en termes de paupérisation et de précarité. Ainsi, l'aide directe et en nature apportée par les organisations d'aide privée n'a de loin pas retrouvé les proportions qu'elle avait avant la pandémie. Pour leur part, les CSP constatent une augmentation des demandes d'aide financière de personnes et de familles qui ne parviennent pas à faire face aux charges de première nécessité, comme les loyers, les frais d'assurance maladie et de santé.

Les laissé-e-s-pour-compte

Qui sont aujourd'hui les personnes les plus exposées ? Celles qui ont le plus souffert de la crise sociale générée par les mesures sanitaires ont-elles retrouvé une stabilité ? En l'absence de données cantonales, ces questions sont difficiles à documenter. Par leur travail de proximité sur le terrain de la précarité, les CSP constatent cependant que d'importants groupes socioprofessionnels continuent d'être fragilisés, en dépit des mesures mises en œuvre dans plusieurs cantons pour atténuer les effets de l'inflation sur la classe moyenne et les foyers à bas revenus.

Il en est ainsi des personnes et des familles qui cumulent les facteurs de précarité (maladie, chômage, dettes, etc.). C'est le cas aussi de toutes celles et ceux qui n'appartiennent pas aux ayants-droits - travailleur-ses précaires, dont les revenus pourtant faibles les placent juste au-dessus des barèmes des aides publiques, employé-e-s de l'économie domestique... -, mais aussi des personnes qui ne recourent pas à de telles aides de crainte de perdre un permis octroyé sous conditions.

Les recommandations de CSP.ch

Alors que la pandémie a forcé des pans entiers de la population à sortir de l'ombre pour survivre, les personnes concernées tendent aujourd'hui à retourner dans l'invisibilité. Cette précarité doit être documentée afin d'orienter des politiques sociales adaptées.

Les CSP appellent en outre les pouvoirs publics à retenir les leçons de cette crise en élargissant leurs mesures dans le sens suivant :

- Adapter les subsides d'assurance maladie à l'augmentation des primes dans tous les cantons.
- Soutenir la classe moyenne inférieure, dont les revenus se situent juste au-dessus des barèmes de l'aide publique, en élevant les seuils d'accès, de manière à tenir compte des effets de l'inflation.
- Faire primer l'accès aux aides sociales sur le permis de séjour.
- Harmoniser l'aide sociale et son indexation entre tous les cantons.

La précarité en temps de crise

Après la pandémie : la crise énergétique, l'inflation, la hausse des primes d'assurance-maladie...

Pourtant, les indicateurs socio-économiques en Suisse semblent plutôt encourageants : chômage en diminution, inflation contenue par rapport à d'autres pays européens, baisse des demandes d'aide sociale. Sommes-nous revenus à la normale après deux ans de pandémie ? La résilience de l'économie suisse doit-elle nous rassurer ?

Combinés aux observations de terrain des CSP, d'autres chiffres tendent à montrer une réalité différente, celle au contraire d'une extension et d'une aggravation de la précarité en Suisse. Difficile, en l'état actuel des données, de savoir s'il s'agit de l'effet cumulé des crises successives.

Aujourd'hui, l'inflation impacte prioritairement le pouvoir d'achat des ménages les plus précarisés, dont le budget suffit tout juste (dans le meilleur des cas) à couvrir la consommation de première nécessité. Plusieurs cantons romands ont annoncé des mesures de soutien à la classe moyenne inférieure et aux bénéficiaires de prestations sociales. Ces mesures sont à saluer, mais elles ne concernent pour la plupart que les ayants-droits. On peut se demander dans ce sens si les leçons de la pandémie, en particulier concernant les failles des dispositifs publics, ont véritablement été tirées.

D'une manière générale, les personnes que la pandémie a forcées à sortir de l'invisibilité échappent encore et toujours au filet social. C'est pour ces personnes et pour la classe moyenne inférieure en général, que les CSP tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme.

1. Les signaux d'une précarité aggravée

Avec la guerre en Ukraine et l'annonce d'une pénurie énergétique s'amorçant en 2022 une nouvelle crise. La spirale inflationniste qui en a découlé, notamment sur des produits de consommation courants, en même temps que l'annonce de la hausse des primes d'assurance maladie, sont autant de facteurs de préoccupation pour les CSP. Il est à craindre en effet que ces crises successives achèvent de fragiliser des personnes et des familles déjà fortement éprouvées.

Plusieurs indicateurs tendent à confirmer cette analyse. Ainsi, le recours à l'aide directe et en nature proposée par le réseau associatif explose dans plusieurs cantons romands. C'est le cas notamment de l'aide alimentaire à Neuchâtel, Genève et Vaud, entre autres, de même que de l'activité du Vestiaire social à Genève en 2022 ¹.

Une partie seulement de ces augmentations s'explique par l'arrivée des personnes en provenance d'Ukraine. C'est le cas dans les magasins de seconde main du CSP Neuchâtel, qui voient leur

¹ Dans le canton de Vaud, les épiceries Caritas annonçaient en octobre dernier une augmentation de 30% par rapport à la fin de l'été. Malgré une augmentation de 19% de la quantité d'aliments distribués en septembre 2022 par rapport à 2021, la Centrale alimentaire de la régional lausannoise (CARL) disait ne pas parvenir à répondre à l'ensemble des demandes. La distribution d'aide alimentaire assurée par les Colis du cœur, à Genève, culminait lors de la première semaine de février 2023 à près de 7300 personnes bénéficiaires, alors qu'elle était de 3700 avant la pandémie. En 2022, le Vestiaire social assurait 9810 distributions, contre 6637 en 2021.

fréquentation augmenter notamment sous l'effet de l'arrivée de ces réfugié-e-s. Au Vestiaire social, par contre, qui a connu une augmentation spectaculaire de la demande en 2022 (+48%), 13% de la hausse concerne des ressortissant-e-s d'autres pays, dont la majorité est de nationalité suisse.

Depuis la fin de la pandémie, ce qui frappe au sein des CSP est également l'augmentation de la demande d'aides financières pour le paiement de charges incompressibles, à commencer par les loyers et les frais de santé. Au CSP Vaud, les montants de l'aide financière ont plus que doublé entre 2019 et 2022, années de pandémie non comprises. Dans les autres CSP, on fait également état d'une augmentation de ce type de demandes. Si elle ne se traduit pas dans les chiffres du CSP Berne-Jura en 2022, c'est que les demandes d'aide d'urgence sont généralement orientées vers d'autres services.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ces constats préoccupants. On peut se demander si la pandémie a rendu l'aide directe plus visible et sa sollicitation plus « acceptable ». Dans le contexte d'urgence sociale provoquée par les mesures sanitaires, le cercle des bénéficiaires s'est élargi, de nouveaux publics y ont eu recours. L'urgence vitale une fois passée, on peut présumer que ces personnes (ou d'autres) y fassent appel, plus encore dans le contexte de l'inflation, pour soulager un budget insuffisant, soumis à des variations du fait d'un travail précaire ou d'accidents de la vie.

L'aide directe et en nature proposée par les associations présente d'autres avantages pour les personnes concernées : celui d'être d'un accès plus étendu que les prestations publiques, mais aussi de permettre de rester sous le radar des administrations publiques.

2. Les laissé-e-s-pour-compte

L'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, aussi contenues soient-elles en Suisse, atteignent durement les ménages aux revenus les plus faibles, s'ajoutant à d'autres formes de précarité. À titre d'exemple, un père divorcé ayant sollicité l'aide du CSP Neuchâtel cumule depuis 2019 les désavantages : divorce coûteux et difficile, dettes, maladie et, pour finir, licenciement pendant la pandémie, le Covid ayant frappé le secteur horloger. Aujourd'hui, il a retrouvé du travail, rembourse ses dettes et garde un œil inquiet sur l'augmentation du coût de la vie...

Dans certains cantons, la pandémie semble avoir débouché sur une prise de conscience et des mesures ont été instaurées pour limiter l'impact de l'inflation sur les ménages les plus vulnérables. Entre autres mesures, le Conseil d'État neuchâtelois annonçait ainsi en février 2023 la mise en œuvre d'un subside d'assurance maladie extraordinaire en guise de mesure de « soutien au pouvoir d'achat ». Une indexation de l'aide sociale est également à l'ordre du jour, dès le 1^{er} avril 2023.

Le gouvernement genevois, pour sa part, annonçait en novembre 2022 plusieurs mesures pour lutter contre le renchérissement : adaptation à la hausse de l'aide sociale, des subsides d'assurance maladie, ainsi que des allocations logement et familiales.

Le Canton du Jura a notamment prévu deux mesures avec, d'une part, une indexation de l'aide sociale de 2.5% dès le 1^{er} janvier 2023, et d'autre part une aide pour les frais de chauffage destinée aux ménages les plus modestes.

Enfin, le Canton de Vaud annonçait également en décembre dernier une indexation des « régimes sociaux » - aide sociale, prestations complémentaires familiales, bourses d'études et rente-pont - au taux de 2.5%.

Ces mesures suffiront-elles à limiter l'impact du renchérissement sur les bas revenus ? Fin février, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation était de 3.4% par rapport à février 2022. Pour certains produits de base, comme les pâtes alimentaires, l'huile d'olive ou encore les fruits et légumes, les hausses de prix se situent entre 12% et 18%.

Qui plus est, les mesures annoncées s'adressent en général aux ayants-droits. Pourtant, l'urgence sociale provoquée par la pandémie a révélé d'importants pans de la population qui n'avaient accès à aucune aide publique. Pour ces ménages, le recours à l'aide privée était la seule solution de survie. D'autres, n'étant pas informés des aides exceptionnelles mises en place dans certains cantons grâce à la philanthropie et à des subventions extraordinaires, par l'intermédiaire notamment des CSP, ont contracté des dettes privées qu'elles continuent aujourd'hui de rembourser.

Dès lors, vers qui pourront se tourner les travailleur-ses précaires dont les revenus les placent juste au-dessus des seuils d'aide, à quelques francs de la pauvreté ? Ou encore les personnes qui se refusent à solliciter momentanément ou durablement l'aide sociale ou des prestations publiques, de peur de perdre leur permis de séjour ou de le voir rétrogradé ? Ou, enfin, les personnes employées dans l'économie domestique et les travailleur-ses sans papiers ? Autant de groupes socio-professionnels qui, depuis la fin de la pandémie, sont retournés dans l'invisibilité et qui redeviennent les laissés-pour-compte des politiques publiques.

Les CSP rappellent que les seuils d'accès aux dispositifs publics sont bas, trop bas : les barèmes excluent de l'aide sociale de nombreux ménages, contraints de vivre avec à peine plus que le minimum vital. Les limites de fortune admises sont également trop basses, obligeant les personnes à puiser dans leurs réserves avant de pouvoir obtenir un soutien. Ces seuils ne tiennent pas complètement compte de l'inflation et donc du risque de paupérisation de la classe moyenne inférieure.

3. Les recommandations des CSP

La pandémie a rappelé une fois de plus la nécessité de documenter le phénomène de la pauvreté et de la précarité en Suisse pour y apporter des réponses politiques adaptées. Rattaché à la Haute École de travail social et de la santé Lausanne, un Observatoire des précarités a ainsi récemment vu le jour dans le canton de Vaud. Un exemple à suivre pour les autres cantons.

Lors de sa dernière conférence de presse en septembre 2022, les CSP recommandaient notamment l'adaptation des subsides d'assurance maladie à l'augmentation des primes. Les mesures partiellement et inégalement instaurées dans certains cantons devraient être étendues à tous les autres.

Les CSP réitèrent leur recommandation de soutenir la classe moyenne inférieure, dont les revenus se situent juste au-dessus des barèmes d'aide publique, afin de contrer leur paupérisation sous l'effet de

l'inflation. Ils préconisent dans ce sens une élévation des seuils d'accès et des limites de fortune des aides sociales, dans le but de renforcer le filet social.

Ils recommandent également une adaptation harmonisée des aides sociales pour réduire, voire éliminer, les inégalités existant actuellement entre les cantons. Et ce d'autant plus que ces dernières ont été accentuées avec la disparité des mesures prises pour compenser l'inflation.

Ils recommandent de même que l'accès à la protection sociale en Suisse prime sur la question du statut de séjour. Aujourd'hui, trop de personnes de nationalité étrangère vivent dans la pauvreté plutôt que de risquer de mettre en péril leur permis de séjour. L'ouverture d'une discussion d'ordre politique est à ce titre indispensable. Qui plus est, en cas de crise majeure, les personnes qui n'ont pas ou presque pas de droits sociaux doivent pouvoir bénéficier d'une aide d'urgence, conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale.

Estimant nécessaire de disposer d'un tableau plus complet et proche de la réalité, les CSP plaident pour l'intégration de nouveaux indicateurs dans les relevés officiels, à même de prendre en compte la situation des personnes qui sont en difficulté pour obtenir des soutiens et qui se tournent par nécessité vers la solidarité privée. Des Observatoires de la précarité pourraient utilement contribuer à construire ces relevés, notamment par leur capacité à approcher et éclairer des pauvretés habituellement cachées.

Enfin, les CSP soutiennent toute mesure susceptible de combattre le non-recours aux prestations sociales (et socio-sanitaires). Notamment : l'octroi automatique de prestations lorsque c'est possible et la généralisation de guichets d'information sociale très accessibles ², permettant d'accueillir toutes les demandes de conseil des personnes et, en particulier, de celles qui sont les plus démunies en ressources.

² Sur le modèle du Bureau d'information sociale, à Genève, ou de l'Appel à projet Vaud pour vous.

Les Centres sociaux protestants (CSP)

Les Centres sociaux protestants (CSP) sont des services privés d'aide sociale destinés à des personnes, des couples ou des familles en difficulté vivant chez nous, sans distinction d'origine ni de confession.

L'association CSP.ch

L'association CSP.ch regroupe les quatre Centres sociaux protestants de Genève (fondé en 1954), Vaud (fondé en 1961), Neuchâtel (fondé en 1964) et Berne-Jura (fondé en 1966). Elle permet de fédérer l'action sociale des CSP.

Disposant de statuts juridiques et de modalités de fonctionnement différents, les CSP partagent une mission et des valeurs convergentes : solidarité envers les personnes les plus vulnérables de notre société, lutte pour la justice sociale et indépendance notamment.

En tant qu'acteurs de terrain, les CSP occupent une place privilégiée pour l'observation et l'anticipation des défis sociaux, pour lesquels ils jouent un rôle d'incubateurs de projets. Ils sont notamment spécialisés dans l'accompagnement social, en particulier dans les cas de dettes, et dans le conseil juridique (droit des étrangers, droit de la famille, assurances sociales, questions d'asile...).

Les CSP vivent principalement de dons privés, du produit de leurs ventes (boutiques et brocantes) et de subventions publiques.

www.csp.ch

CSP Genève

Rue du Village-Suisse 14
CP 171
1211 Genève 8
Tél. 022 807 07 00
Mail : info@csp-ge.ch

CSP Vaud

Rue de Beau-Séjour 28
1003 Lausanne
Tél. 021 560 60 60
Mail : info@csp-va.ch

CSP Neuchâtel

Rue des Parcs 11
CP 233
2002 Neuchâtel 2
Tél. 032 886 91 00
Mail : csp.neuchatel@ne.ch

CSP Berne-Jura

Rue Centrale 59
CP 254
2740 Moutier
Tél. 032 493 32 21
Mail : info@csp-beju.ch

Contacts

Bastienne Joerchel, présidente de CSP.ch et directrice du CSP Vaud

☎ 021 560 60 59 / 079 445 94 87

bastienne.joerchel@csp-vd.ch

Pierre Ammann, directeur du CSP Berne-Jura

☎ 032 493 32 21

pierre.ammann@csp-beju.ch

Alain Bolle, directeur du CSP Genève

☎ 022 807 07 00 / 079 328 59 51

alain.bolle@csp-ge.ch

Mélanie Muller-Rossel et **Aurélie Planas**, codirectrices du CSP Neuchâtel

☎ 032 886 91 00

melanie.muller-rossel@ne.ch, aurelie.planas@ne.ch